

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 3 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 3 janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie de Belleu, pour sa séance (1, rue Joliot Curie, 02200 Belleu).

Date de la convocation :

27 Décembre 2022

Membres en exercice	NOMBRE DE MEMBRES		
	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	17	1	18

Sous la Présidence de Mr Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BERGE Séverine, Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCO Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mr BÉZIN Jean-Marc, Mr CHOQUENET Vincent, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr DESUMEUR Alex, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr MARCHAL Jean-Bernard, Mr MONTARON Philippe, Mr MUTTERER Fabrice, Mr PHILIPON Vincent, Mr ROUTIER Thierry, Mr WALLE Dominique.

Pouvoir : Mr BOBIN Franck donne pouvoir à Mr ENGRAND Olivier

Secrétaire de séance : Mme BILLECOQ Elisabeth

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mr KIDIERA-COULIBALY Abou

Les absents sont excusés.

Débat d'Orientation Budgétaire 2023**Rapport
N°2**

Conformément à la Loi d'Orientation N° 92-125 du 6 Février 1992, un débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Les membres du Comité doivent prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2023, transcrits dans les documents joints, par une délibération spécifique (articles L2312-1, L.3312-1 et L4312-1 du CGCT).

Les Elus peuvent ainsi disposer d'informations et exprimer leur point de vue sur les priorités et les évolutions de la situation financière du syndicat.

Il est à préciser que la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire:

Le paragraphe 2 de l'article 13 de la LPFP dispose:

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant:

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Après présentation, dans un premier temps, d'une analyse des comptes 2021 et dans un second temps, des propositions pour l'année 2022, le débat est engagé.

A- CONSTAT BUDGET 2022**1. FONCTIONNEMENT****1.1 LES DEPENSES D'EXPLOITATION**

Le total des dépenses de gestion courantes augmente de 5,45 % (+ 268188,75 €) par rapport au CA 2021 mais il est conforme aux prévisions budgétaires.

Le total des dépenses d'exploitation a augmenté de 4,73 % (268519.53 €) par rapport à l'exercice 2021 :

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses d'exploitation par chapitre :

Chapitre/Compte	CA 2021	BP 2022+DM	Estimation réalisé au 31/12/2022	Orientation BP 2023
011 - Charges à caractère général	4 917 195,25 €	5 211 720,00 €	5 185 284,45 €	4 746 500,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	266 992,46 €	312 974,61 €	312 929,22 €	371 300,00 €
014 - Atténuations de produits	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €
739 - Restitution de la taxe Versement de Transport	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	20 004,81 €	21 003,00 €	19 632,96 €	26 003,00 €
6531 - Indemnités	19 295,01 €	20 000,00 €	19 631,87 €	25 000,00 €
6542 - Créances éteintes	709,24 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
658 - Charges diverses de la gestion courante	0,56 €	3,00 €	1,09 €	3,00 €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DE SERVICES (011+012+014+65)	5 204 192,52 €	5 546 897,61 €	5 517 846,63 €	5 145 003,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	40,00 €	40,00 €	0,00 €
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	0,00 €	146 098,03 €	0,00 €	202 836,70 €
022 - Dépenses imprévues (exploitation)		146 098,03 €	0,00 €	3 202 836,70 €
TOTAL DEPENSE REELLES	5 204 192,52 €	5 693 035,64 €	5 517 886,63 €	5 347 839,70 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	467 903,91 €	422 729,33 €	422 729,33 €	467 000,00 €
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	467 903,91 €	422 729,33 €	422 729,33 €	467 000,00 €
TOTAL DES PRELEVEMENT AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	467 903,91 €	422 729,33 €	422 729,33 €	467 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	5 672 096,43 €	6 115 764,97 €	5 940 615,96 €	5 814 839,70 €
002- Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DE LA SECTION	5 672 096,43 €	6 115 764,97 €	5 940 615,96 €	5 814 839,70 €

LES PRINCIPALES DEPENSES 2022 :

Les principales variations qui ont été enregistrées entre 2021 et 2022 sont :

Chapitre 011 :

Compte 611 : À la suite de l'augmentation du taux d'indexation, la hausse de la sous- traitance est de 4,62 % (+196 652.38 €)

Compte 6156 : Il est recensé une augmentation de 105 % (71 613,22 €) dû à la facturation du logiciel d'exploitation UBI de 2021 sur l'année 2022.

Compte 6237 : augmentation de 21 % (4078 €) en raison de la fabrication et l'impression du guide Bus

Compte 6261 : augmentation de 805 € en raison des courriers envoyés aux personnes âgées et à l'augmentation de la tarification des courriers recommandés.

Chapitre 012 :

Compte 6218 : forte augmentation à prévoir en raison de la fin du contrat PEC au 31/10/2022 et à la prise en charge du chômage par le SITUS et aussi par la mise en place d'un contrat par le CDG 02.

Compte 6411 : Augmentation de 39 %, dû à l'avancement d'échelon des agents, à l'évolution du montant du SMIC, au changement de RIFSEEP pour deux fonctionnaires avec un effet rétroactif à janvier 2022 et augmentation de l'indemnité des élus.

Compte 6451 : Augmentation des cotisations URSAFF en raison des évolutions mentionnés ci-dessus.

1.1. LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation, sont en diminution par rapport au Compte administratif 2021 de 2,06 %.

Le tableau ci-dessous détaille les recettes d'exploitation par chapitre :

Chapitre/Compte	CA 2021	BP2022	Estimation réalisé au 31/12/2022	Orientation BP 2023
013 - Atténuations de charges	3 289,58 €	3 405,00 €	3 082,36 €	3 500,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat' de services, marchandises	648 954,71 €	645 000,00 €	580 000,00 €	600 000,00 €
73 - Produits issus de la fiscalité	2 402 482,14 €	2 350 000,00 €	2 560 000,00 €	2 500 000,00 €
734 - Versement de transport	2 402 482,14 €	2 350 000,00 €	2 560 000,00 €	2 500 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	2 389 309,38 €	2 410 323,70 €	2 409 823,08 €	2 486 339,70 €
75 - Autres produits de gestion courante	710,88 €	0,00 €	85,55 €	0,00 €
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES (70+73+74+75+013)	5 444 746,69 €	5 408 728,70 €	5 552 990,99 €	5 589 839,70 €
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	240 000,00 €
768 - Autres produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	240 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	154 234,42 €	305 000,00 €	20 025,01 €	5 000,00 €
7711 - Débits et pénalités perçus	0,00 €	5 000,00 €	4 850,00 €	5 000,00 €
773 - Mandats annulés (exercice antérieurs)	129 303,30 €	0,00 €	0,00 €	
775 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	300 000,00 €	15 000,00 €	
778 - Autres produits exceptionnels	24 931,12 €	0,00 €	175,01 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES	5 598 981,11 €	5 713 728,70 €	5 573 016,00 €	5 834 839,70 €
TOTAL SECTION	6 074 132,70 €	6 115 764,97 €	5 975 052,27 €	5 834 839,70 €

En conclusion le résultat estimé de la section d'exploitation est le suivant pour l'année 2022 :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	5940 615,96 €	5 573 016,00 €	-373 599,96

Le Syndicat devrait, au titre de l'exercice 2022, enregistrer un déficit de – 367 599,96 € (hors report d'excédent) € contre un déficit de -73 000 € en 2021.

2. INVESTISSEMENT

2.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont de l'ordre de **652 200,44 €** pour l'année 2022.

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses d'investissement par chapitre :

Chapitre/Compte	CA 2021	BP 2022	Estimation réalisé au 31/12/2022
001- Déficit d'investissement n-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	75 843,16 €	1 634 700,31 €	652 200,44 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	75 843,16 €	1 634 700,31 €	652 200,44 €

Sur l'exercice 2022, les principales dépenses furent :

- L'Achat d'un Bus
- Renouvellement matériel informatique

2.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous détaille les recettes d'investissement par chapitre :

Chapitre/ Compte	CA 2021	BP 2022	Estimation réalisé au 31/12/2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	819 910,23 €	1 211 970,98 €	913 404,70 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1648 - Emprunt auprès des établissements de crédits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	467 903,91 €	422 729,33 €	421 204,68 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	467 903,91 €	422 729,33 €	421 204,68 €

En conclusion le résultat estimé de la section d'investissement est le suivant pour l'année 2022 :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	652 200 €	421 204,68 €	-230 995,32 €

Le Syndicat devrait, au titre de l'exercice 2022, enregistrer un déficit de **230 995,76 €** en section d'investissement contre un excédent de 132 566,65 € en 2021.

Résultats estimés 2022

Exécution du budget

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Section d'exploitation	5940 615,96 €	5573016,00 €	387 599,96 €
	Section d'investissement	652 200,44€	421 204,68 €	230 995,76 €

REPORTS	Report en section d'exploitation (002)		73802,13 €
	Report en section d'investissement (001)		913404,70 €

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
TOTAL (réalisations +reports)		6 592 615,96 €	6 981 427,51 €	388 811,55 €

Reste à réaliser à reporter en 2022	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00€	0,00 €
	Total RAR en 2021	0,00 €	0,00 €

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat cumulé	Section d'exploitation	5 940 615,96 €	5 646 818,13 €	- 293 797,83 €
	Section d'investissement	652 200 €	1 334 609,98 €	682 408,94 €
	Total cumulé	6 592 815,96 €	6 981 428,11 €	388 611,55 €

DOB 2022

EXPLOITATION

		Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Crédits d'exploitation proposés au titre du DOB 2021		5 814 839,70 €	5 741 037,57 €
+		+	+
REPORTS	Reste à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
	002 Résultat d'exploitation reporté	(Si déficit)	73 802,13 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		5 814 839,70 €	5 814 839,70 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement proposés (y compris les comptes 1064 et 1068) au titre du DOB 2021		1 373 904 €	460 000 €
+		+	+
REPORTS	Reste à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(Si solde négatif)	952 476,88 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 373 904 €	1 373 904 €
TOTAL			
TOTAL DU DOB 2022		7 188 743,7 €	7 188 743,7 €

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

DELIBERATION

Les membres du Comité Syndical :

- Prennent acte du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'année 2023.

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 5 janvier 2023

Pour extrait conforme,

